



Procès gagné suite à escroquerie à la location, dois je payer?

Par **alexia92i**, le **22/05/2008** à **21:16**

Bonjour à tous !

jai vécu 5 ans dans un appartement sous loué sans autorisation.

En effet, j'ai signé un bail avec le soit disant locataire principal de l'appartement mais la réelle propriétaire est sa femme, ils sont mariés mais a toujours nié les faits.

Aujourd'hui et après appel, l'escroquerie est démontrée par voie d'avouée à la cour etc....

j'ai encore les clefs de l'appartement, je n'y vis plus.

Le juge n'a ordonné aucun versement de loyers, nos dettes (charges locatives non réglée) sont effacées .

Il possède mon dépôt de garantie.....

quel est ce que je risque ? en terme de non règlement de loyer (à savoir que le faux proprio n'a aucun droit vis à vis du logement en question ?

merci à tous d'avance, cela me tracasse fortement.